

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 745

présenté par  
M. Rolland, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
M. Tian, M. Rogemont, Mme Génisson, Mme Delaunay, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Marisol Touraine, Mme Lemorton, Mme Boulestin, Mme Faure, M. Christian Paul,  
Mme Iborra, M. Mallot, M. Jean-Louis Touraine, M. Gille, Mme Biémouret,  
M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac, M. Renucci, Mme Pinville  
et les commissaires membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche,  
M. Préel, M. Jardé et M. Leteurre

-----  
**ARTICLE 26**

Compléter l'alinéa 154 par la phrase suivante :

« Ces fonctions sont incompatibles avec celles ayant trait à la délivrance des autorisations, des habilitations financières, de conventionnement et de planification des établissements et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il semble important de distinguer les fonctions d'inspection et de contrôle de celle de pilotage des établissements et services, notamment celles d'allocation des ressources.